



Une mutuelle communale pour garantir un meilleur accès aux soins des Grenoblois et Grenobloises

Afin d'améliorer l'accès aux soins du plus grand nombre, la Ville de Grenoble lance une mutuelle communale en partenariat avec la mutuelle locale Entrenous, pour une couverture santé fiable et de qualité, à des tarifs avantageux, accessible à toutes les personnes qui vivent, étudient et travaillent à Grenoble.

Les intérêts d'une mutuelle communale

Grenoble est engagée en faveur de la **réduction des inégalités de santé** et la **lutte contre le non-recours aux droits et aux soins**. À la Ville et au CCAS, des équipes dédiées à l'ouverture de droits, notamment en santé, assurent des missions d'« aller-vers » en proximité de la population. Cependant, l'**accès aux soins et à la prévention reste conditionné par le reste à charge des frais de santé**, et **près de 16% des Grenoblois-es ne disposent pas de complémentaire santé** (données CPAM de l'Isère, janvier 2024).

Pour y remédier, et dans le cadre de son **Plan Municipal de Santé**, la Ville a souhaité mettre en place une « mutuelle communale » pour proposer aux Grenoblois-es une complémentaire santé à **tarifs négociés, accessible et de qualité** pour l'ensemble de la population non couverte via les dispositifs réglementaires existants ou adhérente d'une mutuelle santé souscrite à titre individuel moins avantageuse.

Cette offre cible donc les populations non éligibles à un contrat de groupe, notamment : les personnes en difficulté d'insertion, en emploi précaire, au chômage, les retraité-es, les étudiant-es, les professionnel-les non salarié-es et les agent-es du service public.

La mutuelle partenaire

Après la publication d'un Appel à Manifestation d'Intérêt, la Mutuelle Entrenous a été retenue pour ce partenariat. Entrenous est un acteur mutualiste local, structure de l'économie sociale et solidaire implantée en Isère et en Savoie depuis près de 60 ans. Elle dispose de huit agences sur ces territoires, dont une à Grenoble, et son siège social est situé à Chambéry.

Les bénéficiaires

- Habitant-es de Grenoble
- Professionnel-les exerçant à Grenoble (y compris les agent-es de la Ville et du CCAS)
- Étudiant-es à Grenoble



Des tarifs et prestations négociés et avantageux

Les adhésions à la mutuelle communale de Grenoble prendront la forme de **contrats individuels souscrits entre chaque bénéficiaire et la mutuelle Entrenous**, dans le cadre de **tarifs et prestations négociés** avec la Ville et formalisés dans une convention. Cette convention a une durée initiale de trois ans, avec la possibilité d'être prolongée deux fois pour une période d'un an. La Ville de Grenoble est **facilitatrice du dispositif** ; elle n'est ni assureur, ni souscripteur du contrat de complémentaire santé, ni financeur du dispositif.

Les avantages

- **5 niveaux de garanties** adaptés aux besoins de chaque personne
- Une **prise en charge immédiate sans frais cachés, questionnaire de santé ou limite d'âge**
- Une **couverture complète** : soins courants, hospitalisation, optique, dentaire, auditif, prestations pour soins non conventionnels (prévention, ostéopathie, etc.)
- Des **tarifs négociés, attractifs et maîtrisés**
- Une **offre attractive pour les étudiant-es** qui bénéficient d'une **réduction de 30 % sur les tarifs**
- La possibilité de **moduler les niveaux de garanties entre les membres d'un même foyer**
- Un **accompagnement personnalisé et de proximité**
- Des **garanties en matière d'assistance** (services à la personne, etc.) et **l'accès à un service de téléconsultation 24h sur 24h**

Un lien de proximité fort entre la mutuelle et le territoire

Dans le cadre de ce partenariat, la mutuelle Entrenous s'engage à déployer une présence active au coeur de la vie locale avec des permanences régulières dans des lieux stratégiques de la commune, la participation à des événements et temps forts de la Ville, et un appui aux actions d'information et de communication à destination des habitant-es, des agent-es et des professionnel-les de l'accès aux droits en santé.

Ainsi, des permanences d'information et d'adhésion sur rendez-vous se tiennent à partir d'aujourd'hui aux accueils de l'Hôtel de Ville et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), et dans plusieurs Maisons des Habitant-es de Grenoble.

Par ailleurs, des premières réunions publiques sont prévues pour faire connaître le dispositif à l'ensemble des Grenoblois et des Grenobloises :

- Jeudi 6 mars 2025 à 16h au Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville, 11 boulevard Jean Pain
- Lundi 10 mars 2025 à 18h30 à la Maison des Habitant-es Le Patio, Salle 150, 97 galerie de l'Arlequin
- Vendredi 14 mars 2025 à 18h à la Maison des Jeunes et de la Culture Abbaye, 1 place de la commune de 1871
- Lundi 17 mars 2025 à 19h30 à la Maison des Jeunes et de la Culture Anatole France, 2 rue Anatole France

Plus d'informations

Pour plus de renseignements, les habitant-es peuvent contacter la mutuelle Entrenous :

- Par téléphone : 09 69 39 73 38
- Par courrier électronique : mutuellecommunale@mutuelle-entrenous.fr
- À l'agence de Grenoble : 55 Boulevard Gambetta du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Toutes les informations sont disponibles sur le site internet de la Ville : <https://www.grenoble.fr/mutuelle>



**Souriez !
vous êtes
remboursé-es**

Grenoble lance sa mutuelle communale

Une complémentaire santé de qualité pour toutes et tous à tarifs préférentiels

Vous habitez, étudiez ou travaillez à Grenoble, Découvrez l'offre sur grenoble.fr/mutuelle

entrenous

09 69 39 73 38